



REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

Intervention de la République d'Angola, à la 18eme Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel du Vietnam

Monsieur le Président,

La République d'Angola souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Vietnam, conduite par Son Excellence Monsieur Ha Kim Ngoc, Vice- Ministre des Affaires Etrangères, et lui remercie pour la présentation de son rapport national.

Depuis son dernier passage à l'EPU, la République du Vietnam a promulgué, modifié et amendé plusieurs législations qui ont permis le renforcement et la consolidation de sa base juridique interne en matière de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

La République d'Angola se félicite des efforts du gouvernement du Vietnam dans le domaine de l'éducation ayant permis l'intégration des droits de l'homme dans des programmes d'enseignement des établissements secondaires, universitaires et les forces de l'ordre.

A cet effet, ma délégation aimerait savoir les résultats concrets obtenus dans la mise en oeuvre de cette politique d'insertion des droits de l'homme dans l'enseignement.

Pour terminer nous aimerions recommander au gouvernement Vietnam à renforcer davantage son système juridique et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la pauvreté.

Je vous remercie.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève

Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch